

Plan des examens *Fiscalité avancée des particuliers et des sociétés [TX2]* 2011-2012

Raison d'être

Les examens *Fiscalité avancée des particuliers et des sociétés [TX2]* ont été élaborés à l'aide d'un plan d'examen. Le plan d'examen, que l'on nomme parfois « spécifications d'évaluation », présente la matière visée par l'examen et la pondération liée à chaque matière. Il donne les sujets traités et les niveaux de compétence pour chaque sujet général, ainsi que les objectifs d'apprentissage connexes. De plus, le plan contient de l'information sur la proportion des examens accordée à chaque type de questions (c'est-à-dire choix multiple, problèmes quantitatifs, etc.).

Utilisation

Les candidats devraient utiliser le plan d'examen dans le cadre de leur préparation à l'examen. Il se peut que le plan d'examen ne contienne pas tous les sujets compris dans le matériel didactique. Toutefois, les candidats ont la responsabilité d'acquérir une connaissance générale de tous les sujets qui ne font pas partie du plan d'examen, car ces sujets seront évalués dans les travaux pratiques et les documents de révision. En outre, l'étude des sujets qui ne font pas partie du plan d'examen permettra aux candidats de mieux comprendre les concepts de la fiscalité.

Objectif de l'examen

Cet examen de portée globale d'une durée de 4 heures a pour objectif d'évaluer les connaissances préalables aux cours PA1 et PA2 que doivent posséder les candidats au titre de CGA. L'examen vise donc à s'assurer que les candidats ont les connaissances générales nécessaires en fiscalité pour bien réussir les cours de synthèse de l'Association.

Lignes directrices pour les questions d'examen

i) *Types de questions*

Voici les lignes directrices pour chaque type de question ainsi que la pondération approximative pour chaque type :

Question	Description	Pondération en pourcentage
Questions à choix multiple	Les questions peuvent porter sur des concepts de la fiscalité ou peuvent exiger des candidats qu'ils fassent preuve d'aptitudes techniques ou analytiques pour obtenir la bonne réponse.	20 % – 30 %
Questions à court développement et/ou courtes études de cas, de nature qualitative et quantitative.	Les questions peuvent se concentrer sur les aspects techniques ou analytiques de la matière. De courtes études de cas de synthèse sont parfois utilisées pour rassembler plusieurs sujets. Par exemple, dans un problème, on peut demander aux candidats de présenter des solutions de rechange et d'appuyer leurs recommandations au moyen d'une analyse numérique.	70 % – 80 %

ii) *Contenu des questions*

Le tableau ci-après est structuré selon la matière visée par l'examen et contient de l'information sur les sujets, les objectifs d'apprentissage, la pondération, les compétences et les niveaux de compétence. Les compétences rattachées à un module particulier sont présentées d'une façon indépendante des objectifs d'apprentissage.

iii) *Pondération liée aux modules*

La pondération de chaque module indique l'importance donnée au nouveau contenu et aux nouveaux concepts présentés dans un module.

Lorsque des concepts ou des règles étudiés dans des modules précédents sont intégrés à un module pour compléter l'information ou pour illustrer des possibilités et des techniques de planification, on considère, aux fins de la pondération, qu'ils font partie du module dans lequel ils ont été traités initialement. Par exemple, au module 10, il n'y a aucun pourcentage accordé au sujet 10.4, « Études de cas », puisque tous les concepts nécessaires pour résoudre les cas ont été traités précédemment dans d'autres modules. Le sujet 10.3, « Gel successoral », du module 10 est un autre exemple. Le concept d'un gel successoral est nouveau (par exemple, quels sont les objectifs visés par un gel successoral, quels en sont les résultats attendus, etc.). Toutefois, les techniques utilisées pour réaliser le gel successoral, soit un roulement conformément à l'article 85 ou un remaniement du capital, ne sont pas de nouveaux concepts.

Tableau 1. Plan des examens *Fiscalité avancée des particuliers et des sociétés [TX2]*

Matière visée	Sujets	Objectifs d'apprentissage	Niveaux de compétence	Compétences comprises dans le module	Pondération (%)
1. Les avantages accordés aux actionnaires					14 – 18
	1.1 Les avantages accordés aux actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer, expliquer et fournir des recommandations sur les conséquences fiscales des avantages accordés aux actionnaires. 	Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> Détermine les impôts et taxes à payer du contribuable et formule des recommandations en la matière Analyse les questions de planification fiscale et formule des recommandations en la matière Évalue les incidences fiscales des décisions de gestion comportant plusieurs options Conçoit la planification fiscale internationale et formule des recommandations en la matière Collige, sélectionne, vérifie et évalue l'information se rapportant au problème Formule des recommandations quant à la structure du capital de l'organisation afin de maximiser la valeur de l'organisation Respecte les normes d'éthique professionnelle Fait preuve d'intégrité et exerce un degré élevé de jugement professionnel Protège le public Envisage et évalue diverses solutions possibles Formule des recommandations relatives aux décisions de gestion en tenant compte du cadre juridique dans lequel l'entreprise évolue Détermine, analyse et évalue les facteurs liés au risque d'entreprise Met en place des mesures visant à réduire le risque d'entreprise et formule des recommandations en la matière Prépare l'information sous une forme qui convient à l'usage auquel elle est destinée Prépare l'information sous une forme qui convient à l'usage auquel elle est destinée Présente une image professionnelle dans ses communications Compile les informations provenant de diverses sources et représentant différents points de vue pour évaluer l'incidence des problèmes sur l'organisation Veille à se perfectionner sans cesse sur le plan professionnel, pour conserver et accroître ses connaissances et compétences professionnelles Conserve un esprit critique 	
	1.2 Les prêts aux actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer, expliquer et fournir des recommandations sur les conséquences fiscales des prêts aux actionnaires ou aux personnes ayant un lien de dépendance avec un actionnaire. 	Niveau 1		
	1.3 Les actionnaires non-résidents	<ul style="list-style-type: none"> Faire la distinction entre le traitement fiscal des actionnaires résidents et non-résidents bénéficiant d'avantages ou de prêts. 	Niveau 1		
	1.4 Le capital versé	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer le capital versé d'une action et faire la distinction avec le prix de base rajusté. 	Niveau 1		
	1.5 Les dividendes réputés	<ul style="list-style-type: none"> Calculer le dividende réputé et déterminer les autres conséquences fiscales qui peuvent résulter de certaines opérations touchant le capital d'une société ainsi que formuler des recommandations sur la structure du capital –actions d'une société. 	Niveau 1		
	1.6 L'éthique et la planification fiscale	<ul style="list-style-type: none"> Suggérer des choix possibles et fournir des recommandations d'ordre éthique lorsque des problèmes d'éthique sont identifiés et reconnaître vos responsabilités en vertu du <i>Code des principes d'éthique et règles de conduite</i> de CGA-Canada. 	Niveau 1		
	1.7 La rédaction d'un avis d'ordre fiscal	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger des avis d'ordre fiscal qui répondent aux besoins du client tout en permettant de réduire les risques de poursuite en responsabilité professionnelle. 	Niveau 1		

Matière visée	Sujets	Objectifs d'apprentissage	Niveaux de compétence	Compétences comprises dans le module	Pondération (%)
				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoit les besoins et les attentes des parties prenantes internes et externes, et veille à les satisfaire 	

Matière visée	Sujets	Objectifs d'apprentissage	Niveaux de compétence	Compétences comprises dans le module	Pondération (%)
2. Le transfert de biens à une société canadienne imposable					12 – 16
	2.1 Les buts de l'utilisation de l'article 85	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer les buts généraux de l'utilisation de l'article 85. 	Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détermine les exigences réglementaires en vigueur et celles auxquelles le contribuable est assujéti, et formule des recommandations en la matière ▪ Détermine les impôts et taxes à payer du contribuable et formule des recommandations en la matière ▪ Veille au respect de toutes les exigences relatives aux informations à fournir et aux déclarations à produire en matière fiscale ▪ Analyse les questions de planification fiscale et formule des recommandations en la matière ▪ Évalue les incidences fiscales des décisions de gestion comportant plusieurs options ▪ Prépare l'information sous une forme qui convient à l'usage auquel elle est destinée ▪ Fait preuve d'intégrité et exerce un degré élevé de jugement professionnel ▪ Collige, sélectionne, vérifie et évalue l'information se rapportant au problème 	
	2.2 Les conditions d'application	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer le produit de disposition (somme convenue) lors d'un roulement et les conséquences fiscales qui en résultent en ce qui a trait aux limites à l'intérieur desquelles la somme convenue doit être établie. 	Niveau 1		
	2.3 La règle pour avantage accordé à des actionnaires liés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les conséquences fiscales lorsque le transfert des biens avantage des actionnaires liés 	Niveau 2		
	2.4 Le transfert d'un bien à une société affiliée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les conséquences fiscales lorsqu'une perte est encourue à la disposition d'un bien en faveur d'une personne affiliée. 	Niveau 1		
	2.5 Les modifications du capital versé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les circonstances où des réductions ou augmentations du capital versé peuvent survenir, et calculer ces réductions ou augmentations. 	Niveau 1		
	2.6 Les formulaires de choix	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les éléments fiscaux et autres requis pour compléter adéquatement le formulaire de roulement et identifier la date limite de production du formulaire pour éviter des pénalités aux parties impliquées (clients ou employeurs). 	Niveau 1		
	2.7 Un exemple d'un transfert de biens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compléter un roulement en vertu de l'article 85 et déterminer les conséquences fiscales. 	Niveau 1		

Matière visée	Sujets	Objectifs d'apprentissage	Niveaux de compétence	Compétences comprises dans le module	Pondération (%)
3. Les réorganisations de sociétés (première partie)					8 – 12
	3.1 La vente d'actions avec lien de dépendance	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les conséquences fiscales du transfert d'actions d'une société qui réside au Canada à une société ayant un lien de dépendance avec le vendeur et appliquer les règles de réduction ou augmentation du CV et de calcul de dividende réputé ainsi que formuler des recommandations afin d'éviter ou de réduire les conséquences fiscales lors de tels transferts d'actions. 	Niveaux 1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> Analyse les questions de planification fiscale et formule des recommandations en la matière Évalue les incidences fiscales des décisions de gestion comportant plusieurs options Formule des recommandations quant à la structure du capital de l'organisation afin de maximiser la valeur de l'organisation Évalue les investissements de capitaux, les fusions et les acquisitions ou la vente d'une entreprise, et formule des recommandations en la matière Envisage et évalue diverses solutions possibles Prépare l'information sous une forme qui convient à l'usage auquel elle est destinée Communique l'information en temps opportun, de manière claire et concise Compile les informations provenant de diverses sources et représentant différents points de vue pour évaluer l'incidence des problèmes sur l'organisation Prévoit les besoins et les attentes des parties prenantes internes et externes, et veille à les satisfaire 	
	3.2 Le remaniement du capital	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les conséquences fiscales d'un remaniement du capital-actions d'une société et élaborer une planification fiscale en utilisant le remaniement du capital. 	Niveau 1		
	3.3 Les biens convertibles en actions d'une société	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les conséquences fiscales de la conversion d'un bien en actions d'une société, expliquer l'utilité des biens convertibles en planification fiscale ainsi que déterminer et justifier quelle disposition, entre l'article 85, l'article 86 ou l'article 51, s'applique, ou devrait s'appliquer selon l'objectif recherché, lors d'un échange d'actions d'une société pour d'autres actions de la même société. 	Niveau 1		
	3.4 L'échange d'actions d'une société pour des actions d'une autre société	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer l'incidence fiscale de l'échange d'actions d'une société contre des actions d'une autre société et déterminer s'il est préférable de recourir à l'article 85 plutôt qu'à l'article 85.1. 	Niveau 1		

Matière visée	Sujets	Objectifs d'apprentissage	Niveaux de compétence	Compétences comprises dans le module	Pondération (%)
4. Les réorganisations de sociétés (deuxième partie)					7 – 11
	4.1 La fusion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les conséquences fiscales de la fusion de deux ou plusieurs sociétés canadiennes imposables tant pour les sociétés que pour les actionnaires et identifier des situations où une fusion pourrait être indiquée. 	Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détermine les exigences réglementaires en vigueur et celles auxquelles le contribuable est assujéti, et formule des recommandations en la matière ▪ Détermine les impôts et taxes à payer du contribuable et formule des recommandations en la matière ▪ Analyse les questions de planification fiscale et formule des recommandations en la matière ▪ Évalue les incidences fiscales des décisions de gestion comportant plusieurs options ▪ Formule des recommandations quant à la structure du capital de l'organisation afin de maximiser la valeur de l'organisation ▪ Évalue les investissements de capitaux, les fusions et les acquisitions ou la vente d'une entreprise, et formule des recommandations en la matière 	
	4.2 La liquidation d'une filiale détenue à 90 % ou plus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les conséquences fiscales de la liquidation d'une filiale détenue à 90 % ou plus et expliquer l'utilité des dispositions du paragraphe 88(1) lors de réorganisations de sociétés. 	Niveau 1		
	4.3 La liquidation d'une société canadienne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les conséquences fiscales de la liquidation d'une société canadienne, autre qu'une filiale détenue à 90 % ou plus, pour la société et ses actionnaires. 	Niveau 1		
	4.4 La présomption de gain en capital selon le paragraphe 55(2)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer quand le paiement d'un dividende intersociétés est soumis à la règle anti-évitement du paragraphe 55(2) et les incidences de l'application de cette règle. 	Niveau 1		

Matière visée	Sujets	Objectifs d'apprentissage	Niveaux de compétence	Compétences comprises dans le module	Pondération (%)
5. Les diverses considérations fiscales					6 – 10
	5.1 L'entreprise constituée ou non en société	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer si un particulier devrait constituer en société son entreprise et appliquer les règles concernant le paiement d'un boni. 	Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détermine les exigences réglementaires en vigueur et celles auxquelles le contribuable est assujéti, et formule des recommandations en la matière ▪ Détermine les impôts et taxes à payer du contribuable et formule des recommandations en la matière ▪ Veille au respect de toutes les exigences relatives aux informations à fournir et aux déclarations à produire en matière fiscale ▪ Analyse les questions de planification fiscale et formule des recommandations en la matière ▪ Évalue les incidences fiscales des décisions de gestion comportant plusieurs options ▪ Formule des recommandations relatives aux décisions de gestion en tenant compte du cadre juridique dans lequel l'entreprise évolue ▪ Fait preuve d'intégrité et exerce un degré élevé de jugement professionnel ▪ Compile les informations provenant de diverses sources et représentant différents points de vue pour évaluer l'incidence des problèmes sur l'organisation ▪ Planifie et exerce un contrôle diligent 	
	5.2 Les déductions pour gains en capital	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Planifier la disposition d'actions, de biens agricoles et de biens de pêche pour bénéficier au maximum de la DGC. 	Niveaux 1 et 2		
	5.3 Les remises de dettes et les saisies de biens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les conséquences fiscales pour le débiteur et le créancier lors d'une saisie de biens et lors d'une remise de dettes. 	Niveaux 1 et 2		
	5.4 Les règles anti-évitement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer si une transaction peut être visée par la règle générale anti-évitement et réagir professionnellement face à la situation. 	Niveaux 1 et 2		

Matière visée	Sujets	Objectifs d'apprentissage	Niveaux de compétence	Compétences comprises dans le module	Pondération (%)
6. L'achat ou la vente d'entreprises					7 – 11
	6.1 L'achat ou la vente d'actions	<ul style="list-style-type: none"> Planifier l'achat ou la vente d'actions et connaître les situations où une perte sur vente d'actions peut être réduite. 	Niveaux 1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> Détermine les exigences réglementaires en vigueur et celles auxquelles le contribuable est assujéti, et formule des recommandations en la matière Analyse les questions de planification fiscale et formule des recommandations en la matière Évalue les incidences fiscales des décisions de gestion comportant plusieurs options Respecte les normes d'éthique professionnelle Fait preuve d'intégrité et exerce un degré élevé de jugement professionnel Maintient son objectivité et son indépendance en apparence et dans les faits Formule des recommandations relatives aux décisions de gestion en tenant compte du cadre juridique dans lequel l'entreprise évolue Agit dans l'intérêt des parties prenantes Évalue les conséquences et établit la pertinence des solutions au-delà de l'immédiat ou du court terme Évalue les investissements de capitaux, les fusions et les acquisitions ou la vente d'une entreprise, et formule des recommandations en la matière 	
	6.2 L'achat ou la vente de biens	<ul style="list-style-type: none"> Planifier l'achat ou la vente de biens de façon à utiliser tous les avantages fiscaux disponibles. 	Niveau 1		
	6.3 Les biens ou les actions	<ul style="list-style-type: none"> Planifier l'achat ou la vente d'une entreprise en déterminant si l'achat ou la vente d'actions est préférable à l'achat ou la vente de biens dans un cas particulier. 	Niveau 1		
	6.4 L'acquisition de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer les dispositions particulières de la LIR dans le cas d'une acquisition de contrôle. 	Niveaux 1 et 2		

Matière visée	Sujets	Objectifs d'apprentissage	Niveaux de compétence	Compétences comprises dans le module	Pondération (%)
7. Les sociétés de personnes					6 – 10
	7.1 Définition	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer si un groupe de personnes dans une situation donnée forme une société de personnes. 	Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> Détermine les exigences réglementaires en vigueur et celles auxquelles le contribuable est assujéti, et formule des recommandations en la matière Détermine les impôts et taxes à payer du contribuable et formule des recommandations en la matière Veille au respect de toutes les exigences relatives aux informations à fournir et aux déclarations à produire en matière fiscale Analyse les questions de planification fiscale et formule des recommandations en la matière Évalue les incidences fiscales des décisions de gestion comportant plusieurs options Formule des recommandations relatives aux décisions de gestion en tenant compte du cadre juridique dans lequel l'entreprise évolue Compile les informations provenant de diverses sources et représentant différents points de vue pour évaluer l'incidence des problèmes sur l'organisation Évalue les conséquences et établit la pertinence des solutions au-delà de l'immédiat ou du court terme Interprète les obligations de l'organisation en ce qui a trait aux informations à fournir et formule des recommandations en la matière 	
	7.2 Le calcul du revenu	<ul style="list-style-type: none"> Calculer le revenu ou la perte d'une société de personnes et déterminer la part du revenu ou de la perte de la société de personnes attribuable à chaque associé. 	Niveaux 1 et 2		
	7.3 Le calcul du PBR d'une participation dans une société de personnes	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer le PBR d'une participation dans une société de personnes et le gain ou la perte en capital réalisé par un associé lors de la disposition de sa participation dans la société de personnes. 	Niveau 1		
	7.4 Le transfert de biens à la société de personnes et l'admission d'un nouvel associé	<ul style="list-style-type: none"> Planifier la création d'une société de personnes en minimisant les conséquences fiscales s'il y a transfert de biens et déterminer différentes méthodes pour admettre un nouvel associé. 	Niveau 1		
	7.5 Le départ d'un associé	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les conséquences fiscales du départ ou du décès d'un associé. 	Niveaux 1 et 2		
	7.6 La dissolution d'une société de personnes	<ul style="list-style-type: none"> Procéder à la dissolution d'une société de personnes en vous prévalant des dispositions fiscales les plus avantageuses. 	Niveau 1		
	7.7 La société en commandite	<ul style="list-style-type: none"> Décrire les différences fiscales entre une société en commandite et une société de personnes. 	Niveau 2		
	7.8 Le transfert de biens par une société de personnes à une société	<ul style="list-style-type: none"> Procéder au roulement des éléments d'actif d'une société de personnes en faveur d'une société. 	Niveau 1		
	7.9 La déclaration de renseignements	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer quelle société de personnes doit produire les formulaires de renseignements requis. 	Niveau 1		

Matière visée	Sujets	Objectifs d'apprentissage	Niveaux de compétence	Compétences comprises dans le module	Pondération (%)
8. Le décès d'un contribuable					8 – 12
	8.1 Le revenu de l'année du décès	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer le revenu d'une personne dans l'année de son décès en tenant compte des choix fiscaux appropriés et formuler des recommandations afin de réduire les conséquences fiscales au décès. 	Niveaux 1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détermine les exigences réglementaires en vigueur et celles auxquelles le contribuable est assujéti, et formule des recommandations en la matière ▪ Détermine les impôts et taxes à payer du contribuable et formule des recommandations en la matière ▪ Veille au respect de toutes les exigences relatives aux informations à fournir et aux déclarations à produire en matière fiscale ▪ Analyse les questions de planification fiscale et formule des recommandations en la matière ▪ Évalue les incidences fiscales des décisions de gestion comportant plusieurs options ▪ Fait preuve d'intégrité et exerce un degré élevé de jugement professionnel ▪ Planifie et exerce un contrôle diligent ▪ Compile les informations provenant de diverses sources et représentant différents points de vue pour évaluer l'incidence des problèmes sur l'organisation ▪ Évalue les conséquences et établit la pertinence des solutions au-delà de l'immédiat ou du court terme ▪ Exerce uniquement les activités qui relèvent de sa sphère de compétence professionnelle ▪ Agit dans l'intérêt des parties prenantes ▪ Formule des recommandations relatives aux décisions de gestion en tenant compte du cadre juridique dans lequel l'entreprise évolue 	
	8.2 La disposition réputée des biens au décès	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les conséquences fiscales, au décès d'un contribuable, résultant de la disposition réputée des biens en tenant compte des choix fiscaux appropriés et formuler des recommandations afin de réduire les conséquences fiscales au décès. 	Niveaux 1 et 2		
	8.3 Les régimes de revenus différés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer et appliquer les règles relatives à l'imposition des régimes de revenus différés au décès en tenant compte des choix fiscaux appropriés et formuler des recommandations afin de réduire les conséquences fiscales au décès. 	Niveau 1		
	8.4 La prestation consécutive au décès	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expliquer et appliquer les règles relatives aux prestations consécutives au décès payées par un employeur. 	Niveau 1		
	8.5 Les déductions, les crédits d'impôt et l'impôt minimum de remplacement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les règles spéciales applicables au décès relativement aux pertes en capital nettes, aux frais médicaux, aux dons et à l'impôt minimum de remplacement. 	Niveau 2		
	8.6 La production des déclarations et le paiement de l'impôt	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer à quelle date il convient de produire la déclaration de revenus d'un contribuable décédé et décrire l'importance pour le liquidateur d'obtenir un certificat de décharge. 	Niveau 1		
	8.7 Les pertes réalisées par la succession	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les règles permettant l'utilisation des pertes subies par la succession pour réduire l'impôt du contribuable décédé. 	Niveau 1		
	8.8 Le décès d'un actionnaire d'une société privée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les problèmes fiscaux liés à la détention d'actions d'une société privée au décès et par la suite pour la succession ou les héritiers et proposer des solutions pour en réduire l'impact lorsque possible. 	Niveau 1		

Matière visée	Sujets	Objectifs d'apprentissage	Niveaux de compétence	Compétences comprises dans le module	Pondération (%)
	8.9 La planification 8.10 Les multiples compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="619 212 1060 264">▪ Effectuer de la planification testamentaire ou posthume simple. <li data-bbox="619 293 1060 402">▪ Identifier et discuter les multiples compétences requises du CGA dans l'exécution d'un mandat de fiscalité que ce soit de la conformité ou de la planification. 	Niveau 1 Niveau 1		

Matière visée	Sujets	Objectifs d'apprentissage	Niveaux de compétence	Compétences comprises dans le module	Pondération (%)
9. Les fiducies					7 – 11
	9.1 Les fiducies — Généralités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Distinguer entre les différents types de fiducie au plan fiscal. 	Niveaux 1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détermine les exigences réglementaires en vigueur et celles auxquelles le contribuable est assujéti, et formule des recommandations en la matière ▪ Détermine les impôts et taxes à payer du contribuable et formule des recommandations en la matière ▪ Analyse les questions de planification fiscale et formule des recommandations en la matière ▪ Structure des fiducies et des successions, et formule des recommandations en la matière ▪ Évalue les incidences fiscales des décisions de gestion comportant plusieurs options ▪ Évalue les conséquences et établit la pertinence des solutions au-delà de l'immédiat ou du court terme ▪ Formule des recommandations relatives aux décisions de gestion en tenant compte du cadre juridique dans lequel l'entreprise évolue ▪ Respecte les normes d'éthique professionnelle ▪ Protège le public 	
	9.2 La création d'une fiducie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les conséquences fiscales du transfert de biens à la fiducie. 	Niveaux 1 et 2		
	9.3 L'imposition d'une fiducie résidant au Canada	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir le revenu imposable et l'impôt à payer d'une fiducie personnelle (testamentaire ou non testamentaire). 	Niveau 1		
	9.4 L'imposition des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir le revenu des bénéficiaires provenant d'une fiducie. 	Niveau 1		
	9.5 La disposition des biens de la fiducie tous les 21 ans	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les conséquences fiscales lorsqu'une fiducie existe pour 21 ans ou plus. 	Niveau 1		
	9.6 La participation au revenu d'une fiducie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les conséquences fiscales de la disposition ou du règlement d'une participation au revenu d'une fiducie. 	Niveau 1		
	9.7 La participation au capital et la liquidation d'une fiducie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les conséquences fiscales de la disposition ou du règlement d'une participation au capital d'une fiducie. 	Niveau 1		
	9.8 L'utilisation d'une fiducie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier quand une fiducie peut être conseillée comme outil de planification et discuter de certains aspects pratiques. 	Niveau 1		

Matière visée	Sujets	Objectifs d'apprentissage	Niveaux de compétence	Compétences comprises dans le module	Pondération (%)
10. Le transfert de biens entre les membres d'une famille					4 – 8
	10.1 Les dons et les transactions avec lien de dépendance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les conséquences fiscales des transferts de biens effectués entre personnes ayant ou non un lien de dépendance, pour une contrepartie insuffisante. 	Niveau 1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détermine les exigences réglementaires en vigueur et celles auxquelles le contribuable est assujéti, et formule des recommandations en la matière ▪ Analyse les questions de planification fiscale et formule des recommandations en la matière ▪ Évalue les incidences fiscales des décisions de gestion comportant plusieurs options ▪ Compile les informations provenant de diverses sources et représentant différents points de vue pour évaluer l'incidence des problèmes sur l'organisation ▪ Évalue les conséquences et établit la pertinence des solutions au-delà de l'immédiat ou du court terme ▪ Respecte les normes d'éthique professionnelle ▪ Maintient son objectivité et son indépendance en apparence et dans les faits (pret03) ▪ Protège le public ▪ Collige, sélectionne, vérifie et évalue l'information se rapportant au problème ▪ Envisage et évalue diverses solutions possibles 	
	10.2 Les règles d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les situations où les règles d'attribution ou l'impôt sur le revenu fractionné s'appliquent, et planifier des transferts ou prêts de biens pour en éviter l'application. 	Niveaux 1 et 2		
	10.3 Le gel successoral	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Planifier un gel successoral et en expliquer l'utilité. 	Niveau 1		
	10.4 Des études de cas	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer à un cas particulier les différentes règles étudiées dans le cours <i>Fiscalité avancée des particuliers et des sociétés</i>. 	Niveau 1		